



INSCRIPTION SCOLAIRE 2026-2027

Votre enfant est né en 2023 ou 2024 ?

Vous êtes nouvellement installé à Moyeuvre-Petite et souhaitez scolariser votre(vos) enfant(s) à l'école maternelle ou primaire ?

Vous devez procéder à l'inscription de votre(vos) enfant(s) à la mairie de Moyeuvre-Petite soit :

- Par mail à commune-de-moyeuvre-petite@wanadoo.fr ou par courrier : télécharger au préalable la fiche d'inscription sur le site Internet de la commune, rubrique « vie scolaire – inscription scolaire », et joindre les pièces justificatives demandées.
- Sur place aux horaires d'ouverture :
Lundi et vendredi de 9h à 12h
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Pièces justificatives à fournir

- La fiche d'inscription scolaire complétée et signée (une par enfant) ;
- Une photocopie du livret de famille, de la carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance **de(s) l'enfant(s)** ;
- Une copie de la carte d'identité **des parents** ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Un document attestant que l'(les) enfant(s) a(ont) subi les vaccinations obligatoires pour son(leur) âge (carnet de vaccination par exemple) et que les vaccins sont à jour.
- Et si concerné :
 - o Certificat de radiation
 - o Dérogation scolaire
 - o En cas de séparation des familles, une attestation de non opposition à l'inscription et jugement de divorce (ou convention) qui fixe la résidence de(s) enfant(s).

Les vaccinations obligatoires sont : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP).

Nous vous remettrons alors un certificat d'inscription à donner à la directrice de l'école.